



## ARRETE DU MAIRE

### Arrêté portant délégation à un conseiller municipal délégué

#### Madame Lise-Marie MARTEL

Nous, Nicolas DESFACHELLE, Maire de la Ville de Saint-Laurent-Blangy,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 20 mars 2026,

Vu le Code Général des collectivités et notamment les articles L2122-18 et L2122-20 qui confèrent au Maire le pouvoir, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs membres du Conseil Municipal,

Considérant l'ampleur et la diversité des affaires de la commune,

Considérant que certaines affaires communales sont soumises à des délais,

Considérant que l'ensemble des adjoints est titulaire d'une délégation,

Considérant qu'à des fins de bonne marche des services municipaux et de continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions puisse être délégué aux Conseillers Municipaux,

Arrêtons

**Article 1<sup>er</sup> :** Sous ma surveillance et ma responsabilité, Madame Lise-Marie MARTEL, Conseillère Municipale Déléguée, est chargée des affaires liées à l'Etat Civil, dans ce cadre elle exerce une délégation de fonction politique pour les attributions suivantes :

- La gestion et le suivi des actes d'état civil, notamment les déclarations de naissance, les reconnaissances, les déclarations de décès et les transcriptions d'actes établis à l'étranger, en veillant à la fiabilité, à la confidentialité et à la bonne tenue des registres de la commune
- La célébration des mariages civils au nom de la commune de Saint-Laurent-Blangy, dans le respect des dispositions légales en vigueur et dans un souci d'accueil chaleureux et solennel des futurs époux et de leurs familles
- L'organisation et la célébration des parrainages civils, en offrant aux familles qui le souhaitent un moment de cérémonie républicaine pour accueillir leurs enfants dans la communauté citoyenne immercurienne
- La délivrance et le suivi des livrets de famille, des copies et extraits d'actes d'état civil, et plus généralement l'ensemble des formalités administratives relevant de l'état civil municipal

- Le suivi des procédures de changement de prénom et de changement de nom, ainsi que des déclarations de nationalité relevant de la compétence de l'officier d'état civil
- La participation aux cérémonies de remise de la médaille de la famille, d'hommage aux centenaires et de célébration des noces d'or et de diamant, contribuant ainsi au lien entre la municipalité et ses habitants aux moments importants de leur vie

Cette délégation est valable pour la durée du mandat municipal en cours, sauf révocation par arrêté du Maire.

**Article 2 :** Par le présent arrêté, Madame Lise-Marie MARTEL est habilitée à signer, en cas d'empêchement du maire, tous les actes d'état civil relevant de ses attributions. Les actes signés par délégation porteront la mention suivante : « Pour le Maire et par délégation », précédée du nom, prénom et qualité de la signataire.

**Article 3 :** En cas de conflit d'intérêts, réel ou apparent, entre les intérêts personnels de Madame Lise-Marie MARTEL et ceux de la commune, celle-ci en informera immédiatement le Maire par écrit, en précisant la teneur des questions pour lesquelles elle estime ne pas devoir exercer ses compétences. Le Maire désignera alors, par arrêté, un autre membre du Conseil Municipal ou un adjoint pour exercer les attributions déléguées concernées.

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié et affiché conformément aux dispositions en vigueur et inscrit au recueil des actes administratifs
- Transmis au contrôle de légalité
- Notifié à l'intéressée
- Amplification envoyée au comptable public

Saint-Laurent-Blangy, le 23 mars 2026

Le Maire,

Nicolas DESFACHELLE



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notification faite le 23 mars 2026

Signature de l'intéressée

